



Je suis **secrétaire juridique en cabinet d'avocats**

Je souhaite évoluer vers un autre métier
auxiliaire vétérinaire



MÉTIER

L'**auxiliaire vétérinaire** travaille en clinique vétérinaire, sous la responsabilité du vétérinaire.

Il a en charge le secrétariat, l'accueil, le conseil des clients sur les produits adaptés aux besoins de l'animal, la vente au comptoir des produits ou médicaments, l'hygiène des espaces professionnels et des dispositifs médicaux, et assiste le vétérinaire dans les soins dispensés aux animaux.

Ce métier s'exerce sous statut de salarié d'une clinique vétérinaire.

AUTRES APPELLATIONS

- Auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)

ACCÈS AU MÉTIER

En l'absence de qualification, la formation de l'**auxiliaire vétérinaire** débutant est de la responsabilité du vétérinaire. Il est ensuite possible de suivre une formation dans le cadre d'un contrat en alternance.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

- Titre d'**auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)**, accessible en 2 ans en alternance sous contrat de travail et par la VAE.

À ce jour, seule cette qualification est reconnue par la convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

PARCOURS DE MOBILITÉ

L'environnement et les finalités professionnelles des cabinets d'avocats sont assez éloignés de ceux des cliniques vétérinaires. Néanmoins, le secrétaire juridique a des compétences transférables sur un emploi d'**auxiliaire vétérinaire**. Ses compétences liées à l'accueil téléphonique et physique : accueil et au secrétariat administratif sont des atouts qu'il peut valoriser.

Il devra toutefois acquérir les compétences spécifiques aux cliniques vétérinaires. Il peut pour cela :

- suivre la formation d'**auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)** dans le cadre d'un contrat en alternance ;
- les acquérir en situation de travail et présenter ensuite, s'il souhaite obtenir une certification, un dossier de VAE sur l'ensemble de la certification visée.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de secrétaire juridique en cabinet d'avocats dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'**auxiliaire vétérinaire**.

Activités du secrétaire juridique en cabinet d'avocats	Degré de transférabilité vers auxiliaire vétérinaire
Accueil téléphonique et physique	😊
Secrétariat administratif	😊
Secrétariat juridique	❌

😊 Fort

❌ Non transférable

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Conseil et vente des produits vétérinaires.
- Assistance technique au vétérinaire.
- Prévention, hygiène et sécurité

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Métier de contact avec la clientèle et les animaux, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi.



ALLER PLUS LOIN

- Ompl, fiche métier **auxiliaire vétérinaire**
- www.cidj.com
- www.onisep.fr
- www.asvinfos.com
- evae.opcoep.fr
- www.devenir-asv.com

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.